



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 111 b) de l'ordre du jour

Élection du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés : élection du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Élection du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés : élection du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Note du Secrétaire général

1. Par sa décision 59/420 du 27 mai 2005, l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général (voir le document A/59/241), a élu M. Antônio Manuel de Oliveira Guterres Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour un mandat de cinq ans prenant effet le 15 juin 2005 et expirant le 14 juin 2010.
2. Le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de proroger le mandat de M. Guterres pour une période de cinq ans allant du 15 juin 2010 au 14 juin 2015.
3. Conformément à la disposition susmentionnée de l'Assemblée générale, les Membres se rappelleront qu'au paragraphe 9 de sa résolution 58/153 du 22 décembre 2003, l'Assemblée a décidé de lever la restriction touchant la durée du mandat du Haut-Commissariat énoncée dans sa résolution 57/186 et de proroger ce mandat jusqu'à ce que le problème des réfugiés ait été résolu.

